

(...) Nous sommes aussi convaincus que l'Unité doit avoir son directeur général et un budget raisonnable pour lui permettre de réaliser son programme.

Nous espérons que l'évolution des priorités, priorités qui devraient certainement changer, aurait permis d'y affecter des fonds prévus pour d'autres activités moins urgentes.

Nous pensons notamment à l'Organisation interaméricaine de défense. Il semble en outre y avoir un consensus selon lequel le rôle et le mandat de l'Organisation devraient être revus en fonction de l'évolution des problèmes de sécurité dans la période de l'après-guerre froide. Lorsque la principale menace à la démocratie est d'origine militaire, l'OEA devrait certainement réaffecter des fonds prévus pour des activités militaires à des activités démocratiques.

(...) Le besoin ne fait aucun doute et l'objectif est incontestable. Cette question devrait, selon moi, être la priorité de l'OEA.<sup>5</sup>

À l'Assemblée générale de l'OEA en 1991, le Canada avait rédigé et proposé la résolution 1121 qui, entre autres choses, demandait au Conseil permanent d'étudier les problèmes posés par la prolifération des engins de guerre et des armes de destruction massive. Une résolution connexe, présentée par le Honduras, portait création d'un groupe de travail chargé d'étudier des recommandations, puis d'en soumettre au Conseil permanent. Au cours de l'année, le Canada a présenté à ce groupe de travail plusieurs exposés qui ont servi de base à la résolution 2892 adoptée par l'Assemblée générale de Nassau.

Cette résolution porte sur de nombreux aspects de la limitation des armements et du désarmement, sur la nécessité, notamment, de prévenir toute forme de prolifération des armes de destruction massive et des vecteurs de missiles. Elle enjoint aux États membres d'échanger des informations sur leurs politiques, législations et procédures administratives nationales régissant le transfert d'armes conventionnelles et de techniques, matériaux et matériel mixtes (c.-à-d., à utilisation civile et militaire). Pour ce qui est des armes conventionnelles, elle exhorte à la retenue dans les transferts, appelle à soutenir et adopter des mesures de confiance et demande aux membres d'adhérer au Registre des armements de l'ONU. Quant à cet hémisphère, elle les incite à prêter une attention particulière aux problèmes de sécurité des petits États afin de les rendre moins vulnérables face à diverses menaces allant des catastrophes naturelles au trafic de drogues.

---

<sup>5</sup> Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Allocution de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la XXII<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'Organisation des États américains, Nassau (Bahamas)», *Déclaration*, 92/19, 19 mai 1992, p. 5-6.